

Décision

Générale

colonial

Décision n° 28-333-1924 Congés.

n° 28-333-1924

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 août 1924

Numéro JO
n° 333 du 31/08/1924

Date du numéro
31 août 1924

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de 3 mois, à passer en France est accordé à M. Dubet Paul, brigadier de 3 eme classe des douanes.